

Jeux Vidéo

CA T4 2010/11

BigBen Interactive

CA T4 à -7%

Actualité

Date de 1ère diffusion :
Mercredi 27 avril 2011

Analyste :

Benjamin Le Guillou
Tél : 01.44.70.20.74
bleguillou@euroland-finance.com

Données boursières

Capitalisation : 106,9 M€
Nombre de titres : 11 560 882 titres
Volume moyen / 6 mois : 6 681 titres
Extrêmes / 6 mois : 8,40 € / 10,49 €
Rotation du capital / 6 mois : 7,5 %
Flottant : 23,7 %
Code Reuters : BGBN.PA
Code Bloomberg : BIG FP
Code ISIN : FR 000074072

Actionnariat

Monceau Immobilier 29	32,6%
Alain Falc :	21,9%
Bolloré	15,2%
JC Fabiani :	6,3 %
Autocontrôle :	0,3 %
Public :	23,7 %



La société a publié son CA T4 2010/11 qui ressort à 19,0 M€ en recul de 7%, inférieur à nos attentes (20,4 M€). Au final, le CA 2010/11 atteint 101,3 M€, en croissance de 8%. Le groupe attend une nouvelle progression de son CA en 2011/12 malgré un secteur du jeu vidéo toujours en récession depuis le début d'année.

Commentaires

Le CA T4 s'est vu impacté par 1/ la sortie tardive (fin mars) de la 3DS de Nintendo et 2/ comme anticipé un effet de base défavorable sur le Benelux qui avait bénéficié de la distribution de « Final Fantasy 13 » et « Just Cause 2 » sur le T4 2009/10. Hors impact de ces deux jeux (4,1 M€), le CA ressortirait en légère croissance de 0,6%.

Au final sur 2010/11, l'activité a largement profité de l'expansion des ventes à l'export qui représentent 22,6% (vs 17,3%) du CA, en croissance de 41% (+60% sur le T4).

L'activité Accessoires est en progression de 6,4% (62% du CA vs 62,9% en 2009/10) et reflète le succès enregistré par les packs « jeu + accessoire » édité par le groupe. L'activité Edition progresse fortement à +82% (17,9% du CA vs 10,6% en 2009/10) grâce aux succès des nouveaux packs (Sniper Elite, Western Heroes), ainsi que des anciens (Cyberbike). L'Audio est en progression de 38% sur la période continuant de bénéficier des nouveaux produits et du démarrage de l'activité en Allemagne. La Distribution est en forte baisse de 40% en grande partie due à l'effet de base défavorable sur le Benelux et une actualité éditoriale faible.

Sur 2010/11, le groupe maintient son objectif de Mop supérieure à 15%. Nous concernant, nous maintenons notre estimation de 16,2% sur la période; confortée par un mix produit plus favorable qu'en 2009/10.

Sur 2011/12, le groupe entrevoit une croissance du CA, tirée par les Accessoires grâce notamment à la sortie de la 3DS et une poursuite de la croissance des ventes de produits Audio. L'activité Edition est attendue stable du fait d'un catalogue qui sera plus concentré.

Nous tablons sur un CA de 106,4 M€ (+5%) vs 107,9 M€ auparavant.

Recommandations

Suite à cette publication, les ajustements sur nos estimations n'ayant qu'un impact marginal sur notre modèle DCF, nous maintenons notre objectif de cours à 11,50 € ainsi que notre recommandation Achat sur le titre.

	2008/09	2009/10	2010/11e	2011/12e
CA (K€)	98 493	93 792	101 310	106 376
ROC (K€)	17 940	14 092	16 343	17 100
RNPG (K€)	16 482	11 970	10 701	11 167
Var CA (%)	17,0%	-4,8%	8,0%	5,0%
Marge opérationnelle courante (%)	18,2%	15,0%	16,1%	16,1%
Marge nette (%)	16,7%	12,7%	10,6%	10,5%
Gearing net (%)	20,6%	-14,2%	-27,8%	-37,1%
VE / CA	1,0	1,1	1,0	0,9
VE / ROC	5,6	7,1	6,2	5,9
PER	6,5	8,9	10,0	9,6

*cloture des comptes à fin mars
Source : Euroland Finance

SYSTEME DE RECOMMANDATION

Les recommandations d'Euroland Finance portent sur les six prochains mois et sont définies comme suit :

Achat : Potentiel de hausse supérieur à 20% par rapport au marché assorti d'une qualité des fondamentaux.

Neutre : Potentiel de hausse ou de baisse de moins de 20% par rapport au marché.

Vendre : Potentiel de baisse supérieur à 20% et/ou risques élevés sur les fondamentaux industriels et financiers.

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS SUR 12 MOIS.

Achat : du 27/04/10 au 28/10/10, depuis le 26/01/11

Neutre : du 28/10/10 au 26/01/11

Vendre : (-).

Suspendue : (-).

Ce document peut évoquer des méthodes d'évaluation dont les définitions résumées sont les suivantes :

1/ Méthode des comparaisons boursières : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou d'un profil financier similaire. La moyenne de l'échantillon établit une référence de valorisation, à laquelle l'analyste ajoute le cas échéant des décotes ou des primes résultant de sa perception des caractéristiques spécifiques de la société évaluée (statut juridique, perspectives de croissance, niveau de rentabilité...).

2/ Méthode de l'ANR : l'Actif Net Réévalué est une évaluation de la valeur de marché des actifs au bilan d'une société par la méthode qui apparaît la plus pertinente à l'analyste.

3/ Méthode de la somme des parties : la somme des parties consiste à valoriser séparément les activités d'une société sur la base de méthodes appropriées à chacune de ces activités puis à les additionner.

4/ Méthode des DCF : la méthode des cash-flows actualisés consiste à déterminer la valeur actuelle des liquidités qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash flows sont établies par l'analyste en fonction de ses hypothèses et de sa modélisation. Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés par l'analyste, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

5/ Méthode des multiples de transactions : la méthode consiste à appliquer à la société évaluée les multiples observés dans des transactions déjà réalisées sur des sociétés comparables.

6/ Méthode de l'actualisation des dividendes : la méthode consiste à établir la valeur actualisée des dividendes qui seront perçus par l'actionnaire d'une société, à partir d'une projection des dividendes réalisée par l'analyste et d'un taux d'actualisation jugé pertinent (généralement le coût théorique des fonds propres).

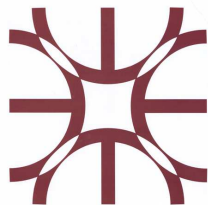
7/ Méthode de l'EVA : la méthode "Economic Value Added" consiste à déterminer le surcroît annuel de rentabilité dégagé par une société sur ses actifs par rapport à son coût du capital (écart également appelé "création de valeur"). Ce surcroît de rentabilité est ensuite actualisé pour les années à venir avec un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital, et le résultat obtenu est ajouté à l'actif net comptable.

DETECTION POTENTIELLE DE CONFLITS D'INTERETS

Corporate Finance	Intérêt personnel de l'analyste	Détention d'actifs de l'émetteur	Communication préalable à l'émetteur	Contrats de liquidité	Contrat Eurovalue*
Non	Non	Non	Non	Non	Oui

* Animation boursière comprenant un suivi régulier en terme d'analyse financière avec ou non liquidité

EuroLand Finance



CONTACT ANALYSE :

Benjamin Le Guillou : 01 44 70 20 74

La présente étude est diffusée à titre purement informatif et ne constitue en aucune façon un document de sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des instruments financiers émis par la société objet de l'étude.

Cette étude a été réalisée par et contient l'opinion qu'EuroLand Finance s'est forgée sur le fondement d'information provenant de sources présumées fiables par EuroLand Finance, sans toutefois que cette dernière garantisse de quelque façon que ce soit l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations et sans que sa responsabilité, ni celle de ses dirigeants et collaborateurs, puisse être engagée en aucune manière à ce titre.

Il est important de noter qu'EuroLand Finance conduit ses analyses en toute indépendance, guidée par le souci d'identifier les atouts, les faiblesses et le degré de risque propre à chacune des sociétés étudiées. Toutes les opinions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette étude reflètent le jugement d'EuroLand Finance à la date à laquelle elle est publiée, et peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis, ni notification.

EuroLand Finance attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la société objet de la présente étude, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Finance dans le cadre de l'établissement de cette étude.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la société mentionnée dans la présente étude, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière. Les performances passées et données historiques ne constituent en aucun cas une garantie du futur. Du fait de la présente publication, ni EuroLand Finance, ni aucun de ses dirigeants ou collaborateurs ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque décision d'investissement.

EuroLand Finance est réglementée par le CECEI, la Commission bancaire et l'Autorité des marchés financiers et a mis dans ce cadre en place des procédures appropriées de séparations des activités visant en particulier à prévenir les conflits d'intérêt entre ses activités de Recherche et ses autres activités. Ces « Murailles de Chine » peuvent être détaillées sur demande auprès du Responsable de la conformité. A la date de cette publication, EuroLand Finance peut être en conflit d'intérêt avec l'émetteur mentionné. En particulier, il se peut ainsi que EuroLand Finance ou toute personne morale ou physique liée, leurs dirigeants, leurs représentants légaux ou leurs salariés aient investi pour leur propre compte ou agissent ou envisagent d'agir, dans les douze mois à venir, en tant que conseiller, apporteur de liquidité, teneur de marché d'une des sociétés mentionnées dans cette publication.

Aucune partie de la présente étude ne peut être reproduite ou diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Finance. Ce document ne peut être distribué au Royaume-Uni qu'aux seules personnes autorisées ou exemptées au sens du UK Financial Services Act 186 ou aux personnes du type décrit à l'article 11(3) du Financial Services Act. La transmission, l'envoi ou la distribution de ce document sont interdits aux Etats-Unis ou à un quelconque ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (au sens de la règle « S » du U.S. Securities Act de 1993).

EuroLand Finance est une entreprise d'investissement agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). En outre l'activité d'EuroLand Finance est soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).